

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1307 Décisions Concernant les Services d'Etat

n° 1307

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 octobre 1962

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro
31 octobre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Livierato Spiro, décédé à Djibouti le 24 août 1962, actuellement au dépositaire de cette ville, seront transférés au cimetière de la Municipalité de Lixourion (Grèce). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge de la Compagnie Livierato.